



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Régionale des Finances Publiques de la Réunion

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE SAINT-ANDRE

835, rue de la Gare – CS 31034

97440 SAINT-ANDRE

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du SGC de Saint-André,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mme VELLIN Rose-Méry, inspectrice des finances publiques**, adjointe au comptable chargé du SGC de Saint-André, à l'effet de signer jusqu'au 28 février 2023, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 15 000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limites des décisions contentieuses en €	Limites des décisions gracieuses en €	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé en €
BANG Marie-Claudette	Controleur	10 000 €	10 000 €	12 mois	2 000 €
BEAUPATRE Jean-Eric	Controleur	10 000 €	10 000 €	12 mois	2 000 €
ROCHE Gilbert	Controleur	10 000 €	5 000 €	12 mois	2 000 €
SOISSONS Samuel	Controleur	10 000 €	5 000 €	12 mois	2 000 €
MALARD Marie-Laurence	Controleur	10 000 €	5 000 €	12 mois	2 000 €
BRASIER Ericka	Agent administratif	2 000 €	2 000 €	12 mois	2 000 €
IFAMANGA Marie	Agent administratif	2 000 €	2 000 €	12 mois	2 000,€
SOUNDRON Sandrine	Agent administratif	2 000 €	2 000 €	12 mois	2 000 €
SOUNDRON Sandrine	Agent administratif	2 000 €	2 000 €	12 mois	2 000 €

Article 3

En l'absence du comptable public et de son adjointe, pouvoir est donné à **Mme RIVIERE Christine** et à **Mme BANG Marie-Claudette**, et en leur absence à **M. GARDEBIEN Alain**, de gérer et d'administrer, pour et en mon nom, tous les services du SGC de Saint-André,

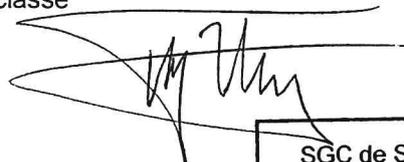
- a) pour tous les actes de gestion courante ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice,

Article 4

Le présent acte de délégation sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Réunion.

A Saint-André, le 17 janvier 2023
Le comptable,

Alain BENSAD, Inspecteur divisionnaire hors classe



SGC de SAINT-ANDRÉ
835 rue de la Gare
97440 SAINT-ANDRÉ